



Réserve faunique  
de Papineau-Labelle

## PLAN DE CHASSE À L'ORIGINAL ET COMBINÉ 2024

SEPTEMBRE													OCTOBRE												
Période no.1 (5 jours)					Période no.2 (5 jours)					Période no.3 (5 jours)					Période no.4 Combiné (6 jours)										
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Période no.5 (7 jours)							Période no.6 (7 jours)																		
Période no.7 (9 jours consécutifs entre le 16 septembre et le 3 octobre 2024)																									

E = Entrée des chasseurs et droit de chasse à partir de 13 h.\*\*

S = Jour de sortie au plus tard 11 h. **Chasse interdite.**

Accès à l'hébergement à partir de 17 h le jour de l'entrée.

\*\*Possibilité d'arriver un jour avant, des frais sont applicables.

Secteurs en camping - 5 jours (2230)							
Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
6-21	Secteur 21 difficile d'accès	1	1	1	Gagnon	Camping	n/a
8-10	Accessible par l'entrée Argile.	1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
33		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
45-46		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
47		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
54		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
55		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
56		1	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
57		1	1	1	Gagnon	Camping	n/a

Secteurs en camping - 7 jours (2230)						
Secteurs	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
9			1	Val-des-Bois	Camping	n/a
11		1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
12		1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
13	Possibilité de travaux forestiers en période de chasse.	1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
37		1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
53		1	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
72		1	1	Gagnon	Camping	n/a

Secteurs en camping - Familial - 7 jours (2203)						
Secteur	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
9		1		Val-des-Bois	Camping	n/a

Secteurs en camping - Dates flexibles - 9 jours (2282)					
Secteurs	Notes	Période	Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		7			
7	Possibilité de travaux forestiers en période de chasse.	1	Val-des-Bois	Camping	n/a
35		1	Val-des-Bois	Camping	n/a

Secteurs en camp - 5 jours (2246)							
Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
40		1	1	1	Gagnon	Dumas	6 - 6
43-44		1	1	1	Val-des-Bois	McKavanaugh	5 - 6
48		1	1	1	Gagnon	De l'Averse 2	6 - 6
71		1	1	1	Gagnon	Preston	4 - 6

Secteurs en camp - 7 jours (2246)						
Secteurs	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
52		1	1	Val-des-Bois	De l'Hydroplane	5 - 7

Secteurs en camp - Dates flexibles - 9 jours (2239)					
Secteur	Notes	Période	Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		7			
24-38		1	Gagnon	Mulet	4 - 4
49		1	Gagnon	De l'Averse 1	4 - 6



Réserve faunique  
de Papineau-Labelle

### PLAN DE CHASSE À L'ORIGINAL ET COMBINÉ 2024

SEPTEMBRE														OCTOBRE											
Période no.1 (5 jours)					Période no.2 (5 jours)					Période no.3 (5 jours)				Période no.4 Combiné (6 jours)											
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Période no.5 (7 jours)							Période no.6 (7 jours)																		
Période no.7 (9 jours consécutifs entre le 16 septembre et le 3 octobre 2024)																									

E = Entrée des chasseurs et droit de chasse à partir de 13 h.\*\*

S = Jour de sortie au plus tard 11 h. **Chasse interdite.**

Accès à l'hébergement à partir de 17 h le jour de l'entrée.

\*\*Disponibilité d'arriver un jour avant, des frais sont applicables.

Secteurs en chalet - 5 jours (2210)							
Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
16		1		1	Val-des-Bois	Collard	4 - 6
17-19		1	1	1	Val-des-Bois	Sifflet	8 - 12
18	Chalet accessible par voie d'eau.	1	1	1	Val-des-Bois	Des Écorces	4 - 6
20	Pont fermé: accès au secteur 20 limité.	1	1	1	Val-des-Bois	De la Fourche	4 - 6
26	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Val-des-Bois	Niquet	6 - 8
29	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Val-des-Bois	Beaupré	4 - 6
30		1	1	1	Val-des-Bois	De l'Île	4 - 6
31		1	1	1	Val-des-Bois	Echo	4 - 6
34	Présence de deux chalets de villégiature privés dans le secteur.	1	1	1	Val-des-Bois	Du Lac Clair	4 - 6
36	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Bauchet	4 - 6
42		1	1	1	Gagnon	Savita	4 - 6
51	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Fascinant	4 - 6
58		1	1	1	Gagnon	Lagacé	6 - 9
59		1	1	1	Gagnon	Leclerc	4 - 6
63		1	1	1	Gagnon	Allard	4 - 6
64	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Doucet	4 - 6
65	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	1	Gagnon	Héron	4 - 6
70	Présence d'une érablière commerciale.	1	1	1	Gagnon	Adam	4 - 6

Secteurs en chalet - 7 jours (2210)						
Secteurs	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
14		1	1	Val-des-Bois	Côté	4 - 6
15		1	1	Val-des-Bois	Des Bois	4 - 6
27-28		1	1	Val-des-Bois	Morin	4 - 6
32		1	1	Val-des-Bois	Travers	4 - 6
39	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	Val-des-Bois	Kennedy	8 - 12
41		1	1	Gagnon	Du Diable	4 - 6
66		1	1	Gagnon	Sourd 2	4 - 4
67	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1	1	Gagnon	Sourd 1	4 - 4
68-69	Chalet en dehors du secteur de chasse. Circulation locale dans le secteur de chasse.	1	1	Gagnon	Vieux-Foyer	6 - 8

*Secteurs en chalet - Familial - 5 jours (2202)							
Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
16			1		Val-des-Bois	Collard	4 - 6



Réserve faunique  
de Papineau-Labelle

## PLAN DE CHASSE À L'ORIGINAL ET COMBINÉ 2024

SEPTEMBRE														OCTOBRE											
Période no.1 (5 jours)					Période no.2 (5 jours)					Période no.3 (5 jours)				Période no.4 Combiné (6 jours)											
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V
16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Période no.5 (7 jours)							Période no.6 (7 jours)																		
Période no.7 (9 jours consécutifs entre le 16 septembre et le 3 octobre 2024)																									

E = Entrée des chasseurs et droit de chasse à partir de 13 h.\*\*

S = Jour de sortie au plus tard 11 h. **Chasse interdite.**

Accès à l'hébergement à partir de 17 h le jour de l'entrée.

\*\*Disponibilité d'arriver un jour avant, des frais sont applicables.

Secteurs en chalet - Dates flexibles - 9 jours (2220)						
Secteur	Notes	Période		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		7				
22-23		1		Gagnon	De la Bécasse	4 - 6
50	Chalet en dehors du secteur de chasse.	1		Gagnon	Trille	4 - 4

Secteurs en chalet - Aventure - 7 jours (2292)						
Secteur	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		5	6			
60		1	1	Gagnon	Sept-Frères	17 - 24
61-62	Chalet en dehors du secteur de chasse. Présence d'une érablière commerciale.	1	1	Gagnon	Gauthier	4 - 6

Secteurs en chalet - Groupe double - 5 jours (2242)							
Secteurs	Notes	Périodes			Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		1	2	3			
73-74-75	Présence d'une érablière commerciale.	1	1	1	Gagnon	Durocher & Dusseault	6 - 15

Secteurs en chalet - chasse combinée original et cerf - 6 jours (2515)						
Secteurs	Notes	Périodes		Accueil	Hébergement	Capacité: Nb lits - Max
		4				
14-32-33		1		Val-des-bois	Travers	4 - 6
15-16-31		1		Val-des-bois	Niquet	6 - 11
27-29-30		1		Val-des-bois	De l'Île	4 - 6
34-35-36		1		Val-des-bois	Du Lac Clair	4 - 6
17-19-20-21		1		Val-des-bois	Sifflet	8 - 12
18-23-24-26		1		Val-des-bois	De la Bécasse	4 - 6
28-37-38-39		1		Val-des-bois	Kennedy	8 - 12

\* **Groupes familiaux:** Ces groupes sont formés d'au moins un enfant âgé entre 12 et 17 ans possédant un certificat du chasseur et un permis valide.

### NOTES IMPORTANTES:

- Le plan de chasse et les limites de secteurs peuvent être modifiés sans préavis.
  - La dernière version de la carte de chasse fait foi des limites officielles des secteurs de chasse.
  - Les balises terrain sont installées à titre indicatif seulement.
- Dans toutes les réserves fauniques, il est possible que des travaux forestiers, du transport de bois ou autres interventions commerciales incluant des activités de piégeage soient en cours lors de votre séjour. Les autochtones se livrent à des activités de chasse et de pêche dans plusieurs réserves fauniques dont Papineau-Labelle. Notez également que les secteurs en bordure de la réserve sont sujets à de la circulation locale intense. Ces activités ne constituent aucunement un motif de remboursement ou de compensation car nous n'avons aucun contrôle sur ces dernières.
- Nous recommandons fortement l'utilisation d'un véhicule 4x4 ou d'un VTT pour l'accès au territoire.